



## **AVIS DE RECRUTEMENT** **APPEL à CANDIDATURE**

Dans le cadre d'un remplacement pour départ en retraite et adaptation du personnel aux besoins de la collectivité, 2 postes sont à pourvoir.

Renseignements en mairie

Candidature (CV et lettre) à adresser en mairie à Monsieur le Maire  
Mairie de Baladou Le Bourg 46600 BALADOU ou à  
mairiebaladou@gmail.com  
**AVANT LE 06 JUILLET 2021 à 18H00**

Poste n°1

**Mission : Surveillance de la cantine scolaire et garderie**  
**avant retour en classe (11h45 – 13h15)**

1 poste d'agent non titulaire à temps non complet  
CDD du 02/09/2021 au 05/07/2022 (année scolaire - 10 mois)

Catégorie C  
Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux  
Grade d'adjoint technique territorial

Temps travaillé et payé : 1h30min par jour chaque jour d'école (146jours),  
rémunération au temps réel mois par mois

Répartition comme suit

Mois	Nombre de jours	Nombre d'heures	Temps mensuel rémunéré
sept-21	17	25,5	25h30min
oct-21	13	19,5	19h30 min
nov-21	13	19,5	19h30min
déc-21	10	15	15h
janv-22	17	25,5	25h30min
févr-22	11	16,5	16h30min
mars-22	15	22,5	22h30min
avr-22	16	24	24h
mai-22	15	22,5	22h30min
juin-22	16	24	24h
juil-22	3	4,5	4h30min

146jours

219heures

Poste en contact avec des enfants (environ 25) d'une classe d'élémentaire.  
Surveillance en complément de la personne effectuant la préparation et service des repas de la cantine.

Candidature (CV et lettre) à adresser en mairie à Monsieur le Maire  
Mairie de Baladou Le Bourg 46600 BALADOU ou à  
mairiebaladou@gmail.com  
AVANT LE 05 MAI 2021 à 12H00

Poste n°2

**Mission : Entretien général des bâtiments, espaces verts et voirie, ainsi que le service de transport scolaire**

1 poste d'agent non titulaire à temps non complet  
CDD du 15/06/2021 au 31/07/2022

Catégorie C  
Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux  
Grade d'adjoint technique territorial

Cdd à temps de travail annualisé pour lisser les quotités horaires inégales entre périodes scolaires et non scolaires  
moyenne de 30h/semaine rémunérée

Horaires de travail envisagé : période scolaire 7h00 - 12h et 14h - 18h Lundi  
mardi jeudi et vendredi = 36h/ semaine

Horaire de travail envisagé : période non scolaire 8h30 - 12h et 14h - 17h30  
les lundi mardi et jeudi + vendredi fin 16h30 = 27h/ semaine

(les horaires en période non scolaire pourront être modifiés avec l'agent retenu)

Pas de travail le mercredi

En complément des congés payés pris au cours du contrat lors de vacances scolaires, il est prévu d'appliquer une récupération partielle des heures effectuées (en + lors des périodes scolaires) en RTT lors de vacances scolaires. Un planning d'absence est établi au contrat.

Un second agent est présent 1 jour par semaine pour effectuer certaines tâches nécessitant un binôme

Être titulaire du permis B + carte verte « transport de personnes » délivrée par la préfecture après visite médicale (la carte verte pourra être demandée en début de contrat)

Connaissances souhaitées en bricolage divers, électricité, plomberie, espaces verts, voirie.

L'agent aura en charge

- le petit entretien du patrimoine communal bâti et non bâti, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique.
- le petit entretien du matériel et outillage, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique.
- le suivi des véhicules communaux, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique (contrôle des niveaux, nettoyage, prise de carburant, vérification des réparations à effectuer, contrôle technique etc.).
- le petit entretien de voirie et espaces verts, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique.
- le service de transport scolaire avec minibus 9 places (enfants de 3 ans à 15ans)

Autonomie, rigueur, ponctualité